

**Termes de Référence pour le Sous-Group de travail du GTD**  
**intitulé :**  
**Coopération décentralisée**

**1. Objectif**

Le sous-groupe de travail du Groupe Technique de la Décentralisation intitulé « coopération décentralisée » vise à rendre plus efficace la coordination et l'harmonisation entre les projets d'appui à la décentralisation-déconcentration menés par les partenaires au développement au niveau national, et les programmes de coopération menés par les collectivités locales du Nord en partenariat avec les collectivités locales du Bénin. Il vise également, dans le cadre d'un mandat clairement défini, à faire participer les partenaires au développement à l'émergence et au renforcement de la Commission Nationale de Coopération Décentralisée. Le terme Collectivités Locales désigne également les associations de collectivités locales

Le sous-groupe s'inscrit donc pleinement dans le dispositif général de coordination entre les PTF et le Gouvernement pour le suivi de la SCRП et l'harmonisation alignement dans le cadre de la Déclaration de Paris, et pour la réussite dans l'atteinte des objectifs et des orientations de la PONADEC .

Dans ce cadre général, les objectifs particuliers du sous groupe seront :

- De diffuser et partager les orientations nationales décidées par le gouvernement dans tout domaine qui intéresse de près ou de loin les collectivités locales et qui pourrait interférer avec d'éventuelles interventions des collectivités locales partenaires.
- De diffuser et partager les interventions des collectivités locales du Nord et du Sud, de faire émerger les bonnes pratiques et de renforcer les partenariats.
- De faire partager les concepts, les méthodes ou les outils développés dans le cadre des projets d'appui à la décentralisation, de capitaliser les bonnes pratiques et de diffuser ces pratiques entre collectivités locales partenaires,
- D'œuvrer à la promotion de la coopération décentralisée.
- De diffuser les travaux de la Commission Nationale de Coopération Décentralisée

## **2. Activités**

En vue de la réalisation de ces objectifs, le Comité d'Orientation Technique se donne les missions suivantes (énumération non exhaustive) :

1. En matière de partage des données
  - Etablir une liste des accords de coopération existants.
  - Faire l'inventaire des actions entreprises dans le cadre de ces accords
  - Etablir un bilan, dans le cadre des travaux de la CNCD, des actions engagées et tenter d'en extraire les meilleures pratiques et les faire partager.
2. En matière d'harmonisation des méthodologies
  - Partager systématiquement les projets de termes de référence des appuis apportés à ces coopérations en amont de leur officialisation ou publication, afin de pouvoir les enrichir des visions, approches ou spécificités de chacun.
  - Partager systématiquement les résultats des études, évaluations ou réflexions produites par les partenaires, non pas en vue d'une validation conjointe, mais plus dans le but d'un partage de connaissances et de savoir-faire devant aboutir à un enrichissement de tous, vers des pratiques communes, concertées et harmonieuses.
  - Participer activement à la réflexion sur les indicateurs de suivi de la PONADEC, afin d'intégrer le cas échéant des indicateurs sur les accords de coopération décentralisée.

## **3. Fonctionnement**

- a) Les participants au groupe de coordination sont les participants au groupe DDAT élargis aux représentants du Ministère des Affaires Etrangères tels qu'identifiés dans le cadre de la CNCD.
- b) Le groupe est présidé par le représentant du MDGLAAT en tant que chef de file pour le processus de la décentralisation/ déconcentration et de la CNCD.
- c) La Coprésidence ou rôle de facilitateur principal est assumé par un Assistant Technique International co-responsable de programme ou projet, de façon tournante sur une base annuelle. La coprésidence sera choisie d'un commun accord par le GTD
- d) Le secrétariat établit un compte rendu succinct de la réunion du groupe dans les deux semaines suivant la réunion.